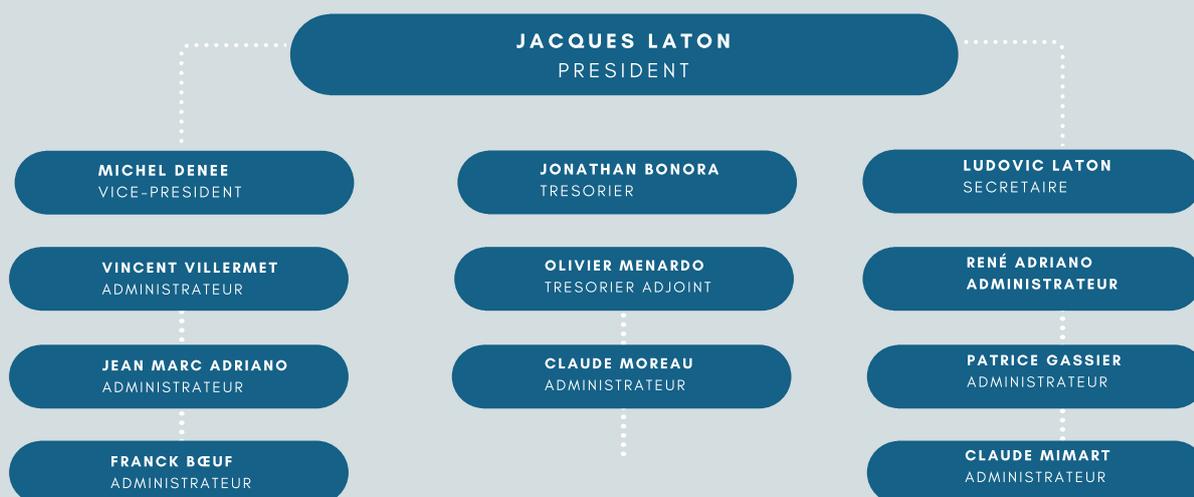


## LE CANDIDAT...

L'**AAPPMA du Bas Verdon** gère 20 kilomètres de cours d'eau, dont le Bas Verdon et certains affluents (le Malaurie, la Louane) et 400 hectares de plans d'eau, dont le lac d'Esparron / St Julien le Montagnier et les quatre gravières de Vinon. Son secteur d'influence s'étale principalement sur les communes de Vinon sur Verdon, St Julien le Montagnier, Ginasservis et Rians, proches de bassins de vie et de tourisme importants (Aix en Provence, Manosque, Gréoux les Bains...).

Le 1er Janvier 2016, l'AAPPMA du Bas Verdon a vu son Conseil d'Administration se renouveler fortement avec à sa tête un nouveau Président : Jacques LATON. Les orientations se sont tournées vers un seul objectif : la gestion patrimoniale et la réhabilitation des cours d'eau en faveur de l'espèce repère : la truite fario... Pour cela, elle organise un travail de concertation avec les principaux acteurs et gestionnaires du cours d'eau, à savoir le Parc Naturel Régional du Verdon et EDF. Il faut savoir que le bas Verdon est un milieu artificiel géré par les débits en aval du barrage d'Esparron/St Julien (débit réservé de 2,2m<sup>3</sup>/sec sur 14km puis débit soumis aux éclusées variant de 2,2 à + 45m<sup>3</sup>/sec sur 6km). En 2018, l'AAPPMA compte 365 adhérents et a vendu 597 cartes de pêche.

## Organigramme



## Le secteur d'influence (zone claire)



# LES ACTIONS ENTREPRISES

## Les Travaux

### 2016

- Mise en place de souches en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon sur 400 mètres linéaires sur le Verdon pour diversifier les habitats piscicoles



### 2017

- Travaux de scarification et d'enlèvement de vieux arbres dans la ripisylve du Verdon sur 2 km, projet soutenu par l'AAPPMA et porté par le PNR Verdon

### 2018

#### Sur le Verdon

- Arasement de deux seuils transversaux pour permettre la restauration des fonctionnalités hydrauliques sur 1 Km (Photo 1). Maître d'ouvrage Ville de Vinon sur Verdon
- Mise en place de blocs de rochers, matériaux issus de la récupération des arasements des seuils. Abris sous berge sur 180 mètres linéaires et diversification d'habitat et d'écoulement sur 200 mètres linéaires
- Mise en place de diversification d'habitats sur 2 zones soit 300 mètres linéaires. Maître d'ouvrage : Fédération Pêche 83



Photo 1 : arasement d'un seuil du Verdon

#### Sur le Malaurie, affluent du Verdon

- Enlèvement de 4 seuils infranchissables (photos 2 et 3). Rétablissement des continuités écologiques sur 7 kilomètres. A noter une belle crue morphogène en novembre qui a permis de remobiliser l'ensemble des matériaux et agrandir ainsi les surfaces favorables à la reproduction de la truite fario. Maître d'ouvrage : Fédération Pêche 83
- Mise en place de rochers et de souches sur 300 mètres linéaires dans le but de diversifier les écoulements et les habitats. Réalisation lors de journée d'appel à bénévolat.
- Enlèvement des embâcles au niveau des passages de buse afin de faciliter la remontée des poissons



Photo 2 : Avant travaux

Photo 3 : Après travaux



### 2019

#### Sur le Verdon

- Mise en place de blocs et de souches sur près de 800 mètres linéaires. Maître d'ouvrage : Fédération Pêche 83

#### Sur le Malaurie, affluent du Verdon

- Mise en place de blocs sur 100 mètres linéaires. Travaux en temps méridien avec 4 ou 5 bénévoles

#### Sur la Louane, affluent du Verdon

- Mise en place de branchages pour faire des caches



Photo 4 : Avant travaux

Photo 5 : Après travaux



## Entre 2017 et 2019

### Sur le Verdon

- Limitation de la prédation des cormorans sur les frayères. La première année nous avons mis en place épouvantail mais au bout de quelques dizaines de jours les cormorans n'étaient plus effrayés. Pendant l'hiver 2018-2019, nous avons mis en place des fils tendus de 1 à 3 mètres au-dessus du fil d'eau avec de la rue balise nouée (*Photo 6*). Nous avons organisé ce travail sur plusieurs zones favorables à la reproduction de la truite fario. Cela représente environ 450 mètres linéaires de préservé. Cette méthode a été radicale, nous n'avons observé aucun cormoran sur ces secteurs. On installe ce dispositif début octobre jusqu'à une semaine avant l'ouverture de la pêche à la truite. On pause les fils pendant le temps méridien en compagnie de 4 à 5 bénévoles.
- Campagnes de décolmatage couplée avec l'enlèvement d'embâcles. ces opérations sont réalisées soit sur une journée avec une bonne quinzaine de bénévoles, soit pendant le temps méridien avec des groupes de 4 à 5 bénévoles en fonction des disponibilités.



*Photo 6 : pose de fils tendus à l'aplomb des zones de frayères à truites*

## Le Suivi de la qualité/quantité des eaux

- **Installation de 5 thermographes** répartis sur le Verdon, la Louane et le Malaurie. Réalisation de jaugeage par la Fédération Pêche 83 (*Photo 7*)
- **Discussion pour obtenir un débit supplémentaire sur le Malaurie.** En effet, ce ruisseau ne doit son salut qu'à la présence d'une surverse de 20 l/sec du canal mixte EDF / SCP. Cependant cette surverse n'est pas actée réglementairement. A force de creuser, nous avons découvert la possibilité d'utiliser le volume compte épargne des économies réalisées par EDF sur les grands canaux via les aides de l'agence de l'eau et d'après le principe de la solidarité amont aval. Nous sommes actuellement en négociation en espérant pouvoir atteindre les 100 l/sec ce qui nous permettrait d'augmenter d'une façon très importante la population de truite fario et par la même occasion, celle du barbeau méridional qui est encore présent sur ce bassin versant, un des derniers dans la Var. La population des truites étant classée comme très abondante sur le secteur amont, le seul facteur limitant est la surface mouillée depuis que nous avons mis en avant les problèmes de pollution provenant des stations d'épuration.
- **Suivi des pollutions** : nous participons activement aux remontées d'informations via les maitres d'ouvrages qui ont la compétence Eau et Assainissement. Nous réalisons ainsi des notes avec photos et schémas à l'appui afin que les élus prennent conscience des choses. Nos réussites sont les suivantes :
  - Sur le Verdon, nous avons enfin obtenu la mise en place pérenne du traitement tertiaire azote phosphore sur la station d'épuration de Vinon sur Verdon. En effet, le traitement tertiaire « bricolé » asservissait la délivrance du chlorure ferrique en fonction du débit en entrée de la station d'épuration. Il y avait du coup une charge trop importante de chlorure ferrique qui partait dans le milieu récepteur. Ce qui était autant néfaste que les paramètres azote et phosphore du fait, que le chlorure ferrique est réputé comme étant abrasif pour les branchies des invertébrés et des poissons.
  - Dans le cadre du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune de Vinon sur Verdon nous avons mis en avant différents de pluviaux qui arrivent dans le Verdon sans prétraitement. Un programme de travaux est en cours de définition et il sera intégré cette problématique.
  - Sur le Malaurie, la commune de St-Julien le Montagnier est en cours de lancement des marchés dans le but de renouveler 4 stations d'épuration et d'améliorer sa station d'épuration principale afin qu'il n'y ait plus du tout de départ de boue dans le milieu récepteur.



*Photo 7 : installation d'un réseau de thermographes*

## Le Suivi du peuplement des salmonidés

- **Inventaires piscicoles** : en partenariat avec la Fédération de pêche du 83 nous réalisons régulièrement des pêches électriques sur, le Verdon, le Malaurie et la Louane, ce qui nous permet de définir les abondances de population pour acter de la meilleure gestion possible. Sur le Verdon, c'est le PNRV qui réalise un suivi afin de suivre les effets de la réhausse des débits réservés (*Photo 8*)



Photo 8 : inventaires piscicoles

- **Suivi scalimétrique sur les truites fario** : ce suivi est participatif. Il résulte du bon vouloir des pêcheurs à collecter quelques écailles et à nous les transmettre. Nous avons réalisé un protocole que nous avons diffusé à nos adhérents et sur les réseaux sociaux. En 2016, nous avons réalisé des analyses génétiques afin de connaître au mieux notre population de truite fario. Il en a résulté que nous avons une souche sauvage et que les alevinages réalisés pendant les décennies précédentes n'ont servi à rien.
- **Etude de grande envergure sur les « gisements » des populations de truites** : à l'automne 2019, nous allons lancer une étude qui va être réalisée par le bureau d'étude SCIMABIO selon deux axes : réaliser une analyse génétique sur les populations de truite fario sur chaque affluent (Malaurie, Louane et Durance) et sur 2 à 3 tronçons du Verdon afin de déterminer le patrimoine génétique et quelle est la zone qui est la plus productive. Cette étude permettra d'améliorer notre gestion dans le but de préserver au maximum les secteurs les plus favorables. Le second axe est d'équiper des truites d'émetteurs afin de déterminer la franchissabilité du radier du pont de Vinon en fonction des débits et comment ces truites circulent dans cette basse vallée.
- **Suivi des surfaces favorables à la reproduction des truites fario** : depuis 2016, l'AAPPMA et la fédération de Pêche 83 prospectent le Verdon sur la majorité de son linéaire afin de comptabiliser les frayères (*Photo 9*). Nous constatons que celles-ci ne cessent d'augmenter. On parle d'un facteur multiplicateur de 3 à 4 fois en fonction des zones. Il s'agit là du résultat des actions visant la restauration de la fonctionnalité du cours d'eau, qui présage une augmentation de la densité de truites, gage d'excellence pour nos futures parties de pêche !



Photo 9 : prospection de frayères à truites

## Une réglementation de la pêche adaptée au cycle de vie de la truite

Toutes les réglementations ci-dessous sont prises par arrêté préfectoral, et sont suivies sur le terrain par 4 gardes pêche particuliers de l'AAPPMA et 3 agents de la fédération de Pêche 83.

- **Création d'un parcours "No kill"** sur 3Km en gestion commune avec l'AAPPMA Verdon Colostre
- **Interdiction de pêcher les pieds dans l'eau** jusqu'au 31 mars sur toute la commune de Vinon sur Verdon
- **Interdiction de pêcher les pieds dans l'eau** jusqu'au 30 avril sur le tronçon No-kill. La différence de réglementation est faite car l'eau est très froide à la sortie du barrage d'Esparron du fait que la prise d'eau pour le débit réservé est située au fond du barrage. L'eau étant plus froide, le fraie se déroule plus tard dans la saison et les alevins mettent plus de temps à sortir de leur couche de gravière protectrice.
- **Augmentation de la maille de la truite** portée à 30 cm,
- **Diminution du nombre de poissons conservés** en passant de 6 truites par jour et par pêcheur à 3 truites fario maximum



Photo 10 : sans surveillance, la réglementation n'est rien...



## Le développement de la pêche

Le développement de la pêche est inscrit dans les statuts des AAPPMA. ils sont le fondement même des actions entreprises pour améliorer la qualité des milieux aquatiques.

- **Création de 2 parcours "halieutiques"** au sens de la fédération nationale de la Pêche en France. Le premier parcours est long de 2 km et se situe en aval du pont de la route départementale de Vinon. Des "sentiers des pêcheurs" ont été aménagés sur tout le linéaire (Photos 11 et 13), avec l'installation de 3 panneaux d'informations (Photo 12). Le second parcours est situé "chemin de Trans" à Vinon, sur le débit réservé. Il est long de 400m et a bénéficié également de la mise en place de "sentiers des pêcheurs" et de 2 panneaux d'informations, grâce au soutien technique des bénévoles (Photo 14).
- **Création de 2 parcours "No-Kill"** : Nous possédons un parcours No-kill Truites de près de 3 Km sur le Verdon situé en limite du département 04, en gestion commune avec l'AAPPMA Verdon Colostre. Ce parcours est connu des pêcheurs de la région Sud PACA par la densité de truites et de gros sujets qui dominent le cheptel. Un second parcours est envisagé sur la totalité de la Louane, soit 2.8 Km. L'idée est de développer un parcours sur réservation mais ouvert à tous dans le but de limiter l'impact des pêcheurs sur ce milieu que nous souhaitons renaturaliser.



Photo 11 : sentier halieutique en aval du pont de la route de Vinon



Photo 12 : sentier halieutique en aval du pont de la route de Vinon



Photo 13 : sentier halieutique



Photo 14 : les appels à bénévoles permettent de rassembler de nombreuses volontés

## Diversifier ses outils de communication

Chaque outil de communication doit rencontrer son public...

- **Conception de 30 lettres d'information** via le mailling de [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)
- **Sur les réseaux sociaux :**
  - une chaîne You tube,
  - un profil twitter
  - un profil instagram
  - une page (suivi par 1361 personnes et un profil Facebook avec près de 5 000 contacts)
  - un blog qui est consulté par 20 visiteurs /jour : <http://basverdonpeche.over-blog.com/>
  - un site web <http://www.aappmadubasverdon.sitew.com/#verdon>, visionné par 15 visiteurs /jour
  - un bulletin d'information informatique et papier de 16 pages (tiré à 200 exemplaires) en cours d'attribution d'un numéro par la BNF (Photo 15)
- **Création d'un sticker "j'aime ma rivière, je la protège"** pour remercier les bénévoles qui viennent nous prêter mains fortes lors des journées de travaux. Environ 50 personnes ont posé cet autocollant sur leur voiture et circulent dans la région.

- **Diffusion d'une dizaine d'articles de presse par an** dans les journaux régionaux
- **Quelques parutions dans les gazettes communales** des villages de notre secteur d'influence,
- **Sur le terrain, conception de 5 panneaux pédagogiques** "Bienvenue dans le Bassin du Verdon, de 5 panneaux d'information pêche et de 100 pancartes réglementaires au format A4.

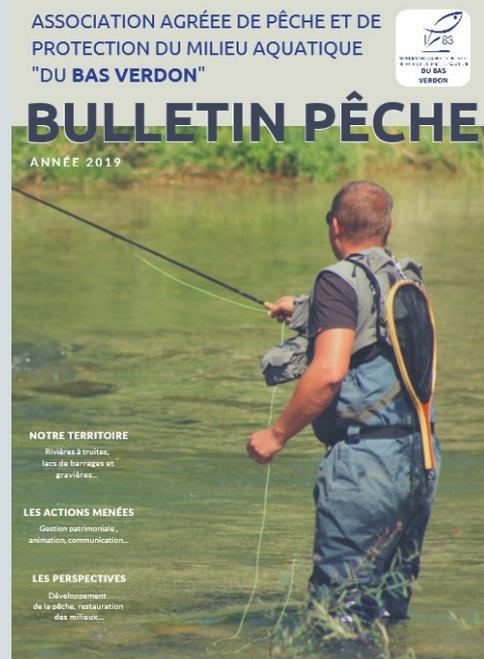


Photo 15 : revue annuelle de l'AAPPMA

## Sensibiliser les plus jeunes à la fragilité des écosystèmes aquatiques et à la pêche

- Réalisation, en partenariat avec la Fédération de Pêche 83, de **deux journées d'animations par an auprès des scolaires** de l'école "l'eau Vive" de Vinon sur Verdon avec des animateurs diplômés d'Etat. Ces sessions d'animations sont orientées autour de la découverte de la rivière, des poissons, de récolte d'invertébrés et enfin de la pratique de la pêche.
- Création d'un Atelier Pêche Nature depuis 2017. Nous travaillons avec un guide de pêche diplômé d'Etat, David PRIZBILSKI (*Photo 16*). Nous réalisons une demi-douzaine de demi-journées d'apprentissage ou de perfectionnement de la pêche à la mouche ou aux leurres. Cette année, nous lançons les « after-work ». L'idée est de faire le coup du soir sur 2 à 3 heures. Cette nouvelle activité va démarrer mi-juillet.

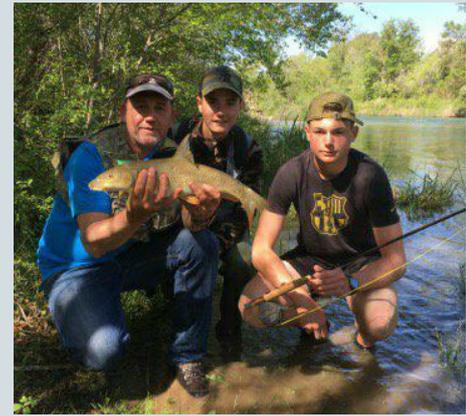


Photo 16 : David PRIZBILSKI, moniteur-guide au service de l'APN

## Une base de données cartographique pour gérer et mettre à jour les droits de pêche

Pas d'actions possibles sur les milieux aquatiques ou le développement de la pêche sans l'obtention des droits de pêche ! Dès la mise en place du nouveau Conseil d'Administration, lors des élections de fin 2015, nous avons travaillé en partenariat avec les mairies de Vinon sur Verdon et St-Julien afin de collecter les coordonnées des propriétaires qui bordent les cours d'eau dans lesquels il est pratiqué la pêche, pour lesquels nous souhaitons mettre en oeuvre des actions pour améliorer l'habitat. A ce jour l'AAPPMA possède les droits de pêche sur près 96% de la surface des cours d'eau et plan d'eau sur les communes de Vinon et de St-Julien. Les quelques parcelles restantes sont en cours de traitement. On peut noter, que ce travail est long, près de 450 propriétaires différents.

D'un point de vue administratif, nous sommes ainsi, tout à fait légitimes à intervenir sur ces cours d'eau, que ce soit pour la garderie, pour la pratique de la pêche ou la réalisation des travaux.

Afin de faciliter la gestion des baux, nous avons développé notre propre base de données combinée à un outil cartographique (*Photo 17*) : [https://eaumc.lizmap.com/map/index.php/view/map/?repository=rep5&project=BauxdePecheAAPPMABaV\\_V\\_Lizmap](https://eaumc.lizmap.com/map/index.php/view/map/?repository=rep5&project=BauxdePecheAAPPMABaV_V_Lizmap)



Photo 17 : Interface de la base de données cartographique de gestion des droits de pêche de l'AAPPMA